

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 18 février 2021 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par visioconférence tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

18 février 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Sylvie Noël, Louiseville
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Consommation hebdomadaire
8. Suivi des nappes de la Régie
9. Pluviométrie
10. Information sur les opérations et équipements
 - 10.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 10.2 Gravier sur le chemin de Sainte-Ursule et le Réservoir de Saint-Édouard

- 10.3 Travaux au bâtiment administratif
- 10.4 Remplacement de trois ordinateurs
- 10.5 Réparation de la carrosserie du Sprinter
- 11. Varia
 - 11.1 Recherche en eau – Construction d’un puits d’essai
 - 11.2 Entente avec le Ministère de l’environnement pour l’essai de pompage
- 12. Période de questions
- 13. Levée de l’assemblée

2021-02-020 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter l’ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2021-02-021 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 21 janvier 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

2021-02-022 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l’unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 15 février 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-02-023 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l’unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 février 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-02-024

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de onze mille deux cent trente-huit et vingt-quatre (11 238,24 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 février 2021.

Mario Paillé, trésorier

7. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 15 février 2021 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

8. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 février 2021 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

9. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 2 février 2021 relativement à la pluviométrie.

10. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons fait refaire la peinture du F-150 par Paul Sévigny.
- Nous avons fait laver la carrosserie du F-150 et avons refait faire l'antirouille chez Garage Jean-François Roch.
- Nous avons fait changer les amortisseurs avant du Sprinter.
- Nous avons fait changer l'aérotherme de la chambre 104 par Bergeron Électrique.

- Inspection de nos installations par la MMQ pour nos assurances.

10.2 GRAVIER SUR LE CHEMIN DE SAINTE-URSULE ET LE RÉSERVOIR DE SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE du gravier doit être ajouté sur le chemin de Sainte-Ursule et le Réservoir de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitation a permis d'obtenir les soumissions suivantes :

<u>Fournisseur</u>	<u>Type de pierre</u>	<u>SU-01 au haut de la côte</u>	<u>SU-03</u>	<u>SU-04</u>	<u>Réservoir SE</u>	<u>Total</u>
Bernard Lessard	Pierre	19 250 \$	3 150 \$	16 100 \$	3 500 \$	42 000 \$
Excavation	Gravier	18 700 \$	3 060 \$	15 640 \$	3 400 \$	40 800 \$
Excavation Arseneault	Pierre					44 400 \$
	Gravier					42 000 \$
Casaubon & frères	Pierre	Aucune soumission déposée				
	Gravier					
Pierre Casaubon Excavation	Pierre	Aucune soumission déposée				
	Gravier					

CONSIDÉRANT QU'une somme de 40 000 \$ avait été prévue au budget pour ce projet;

POUR CES MOTIFS :

2021-02-025

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de l'ajout de pierre sur le chemin de Sainte-Ursule et le Réservoir de Saint-Édouard à l'entreprise Bernard Lessard Excavation au coût de 42 000,00 \$ plus taxes.

10.3 TRAVAUX AU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction d'un petit toit au-dessus de la porte du bureau administratif, le remplacement de la tôle abimée et la réparation du perron du deuxième étage sont nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il avait été prévu au budget 2021 le remplacement des fenêtres du bureau ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitation pour ces travaux a permis d'obtenir la plus basse soumission conforme par l'entreprise Constructions Mauriciennes au coût de 10 900 \$ plus taxes.

POUR CES MOTIFS :

2021-02-026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat des travaux au bâtiment administratif soit adjugé à l'entreprise Constructions Mauriciennes;

QUE le conseil d'administration décide de ne pas faire remplacer les rampes du balcon arrière et que le coût des travaux soit ajusté en conséquence.

10.4 REMPLACEMENT DE TROIS ORDINATEURS

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile d'un ordinateur en entreprise est estimée à 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la technologie informatique évolue très rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré possède 3 ordinateurs qui ont été achetés en mars 2017, soit celui des opérateurs, celui du responsable des opérations et celui du secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

- AIE Informatique : 4 259,82 \$ plus taxes
- Dell : 5 145,69 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2021-02-027

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et autorisent l'achat de 3 ordinateurs chez AIE Informatique au montant de 4 259,82 \$ plus taxes.

10.5 RÉPARATION DE LA CARROSSERIE DU SPRINTER

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-106, l'entreprise Paul Sévigny avait été mandatée pour effectuer la réparation des carrosseries des camions;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des travaux effectués sur le F-150 était en-deçà des attentes et que M. Sévigny a dû refaire le travail à ses frais;

CONSIDÉRANT QU'il reste les travaux sur le Sprinter à faire et que la soumission de M. Sévigny était de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Pro-Color Maski a déposé une soumission au montant de 4 805,73 \$ plus taxes pour les travaux sur le Sprinter et qu'ils prêtent un véhicule de courtoisie;

POUR CES MOTIFS :

2021-02-028

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de faire réparer le Sprinter chez Pro-Color Maski.

11. VARIA

11.1 RECHERCHE EN EAU – CONSTRUCTION D’UN PUIS D’ESSAI

CONSIDÉRANT QUE suite au forage de trois piézomètres, M. Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. recommandait à la Régie de procéder à la construction d’un puits d’essai à l’intérieur de l’enceinte clôturée de son usine de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d’appel d’offres public, le plus bas soumissionnaire conforme est l’entreprise Les Forages L.B.M. inc. au montant de 198 092,32 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. recommande l’adjudication du contrat à l’entreprise Les Forages L.B.M. inc.;

POUR CES MOTIFS :

2021-02-029

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la soumission de l’entreprise Les Forages L.B.M. inc. et de leur octroyer le mandat de la construction du puits d’essai au montant de 198 092,32 \$ taxes incluses.

11.2 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT POUR L’ESSAI DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU’un essai de pompage de trois à six mois sera réalisé à la suite de la construction du puits d’essai près de l’usine de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite récupérer, traiter et distribuer l’eau de cet essai de pompage;

POUR CES MOTIFS :

2021-02-030

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE soient autorisés Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations à conclure une entente au besoin avec le Ministère de l’environnement pour la récupération, le traitement et la distribution de l’eau de l’essai de pompage;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tous documents nécessaires à cette entente.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est mentionnée.

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2021-02-031

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 15.

Présidente

Secrétaire Trésorier

